



Conseil Syndical du 8 novembre 2017

2A) Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Préambule

Courant 2017, notre Syndicat estampillé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) a basculé dans un CODEC (contrat d'objectifs déchets et économie circulaire). Ce dispositif financé par l'ADEME permettra de mettre en œuvre, pour les trois prochaines années, les actions entamées avec TZDZG sur diverses thématiques comme la réduction et la prévention des déchets des ménages, les éco-manifestations, la mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités, de nouvelles filières en déchèterie ou encore l'écologie industrielle et territoriale avec nos partenaires.

Du fait du développement des activités du SMTC, se pose aussi la question des locaux administratifs (exigus) et techniques. Une étude sera lancée fin 2017 avec le SM4 pour la mutualisation de locaux (construction neuve ou extension du bâtiment actuel) et d'un hall de stockage pour les bacs et les palettes de sacs et la réalisation des opérations de maintenance.

Un projet de ressourcerie sera également à l'étude en y associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, avec la disparition des emplois aidés, se pose la question de la poursuite de la brigade des ambassadeurs seniors dont les contrats arrivent à échéance le 25 mai 2018. Le positionnement de l'Etat n'est pour l'heure pas connu, mais il convient de réfléchir à la poursuite ou à l'évolution des missions de cette brigade dont l'action s'est traduite par une amélioration incontestable de la qualité du tri et du suivi des redevables.

En accord avec le Bureau, le Président propose de continuer les actions ZDZG et de prévoir des crédits pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessus, mais aussi de débattre sur les perspectives de maintien des emplois dans le cadre d'une brigade du tri.

I - Contexte règlementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un débat relatif aux orientations budgétaires, dans les communes de plus de 3.500 habitants.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

II – Les orientations budgétaires

Pour 2018, voici les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte se rapportent :

- à la gestion du Syndicat et de ses ressources humaines :
 - o salarié(e)s,
 - o gardiennage de la déchèterie de Willer-sur-Thur,
 - o remboursement des salaires du personnel en charge de la facturation et de la gestion du SMTC (auprès de la CC de Thann-Cernay et de la CC de la Vallée de la Doller & du Soultzbach),
 - o frais généraux (téléphonie – internet, véhicules de service, communication...)
- aux contrats de prestations de services :
 - o collecte du verre,
 - o collecte et tri des emballages,
 - o collecte des ordures ménagères et des biodéchets,
 - o gestion des déchèteries (Aspach-Michelbach et Willer-sur-Thur)
- au traitement des déchets, transféré au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Les trois derniers exercices sont détaillés ci-après. Les estimations pour 2018 devraient donc être proches au vu des éléments présentés ; seul bémol pour le coût de traitement des OMR (en attente des informations).

Compte	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	BP 2017
Collectes, tri et déchèteries (611)	3 742 604 €	3 726 477 €	3 780 000 €
Traitement OMR/Biodéchets (65548)	1 108 797 €	1 070 929 €	1 100 000 €

Pour rappel, le Bureau prend connaissance tous les mois de la situation financière du Syndicat (dépenses et recettes réelles par rapport au BP).

1.1 Evolution des coûts en 2018, taxes, révisions des prix pour les déchèteries

Pour la gestion **des déchèteries**, le montant annuel de 2018 devrait rester dans la limite des dépenses des derniers exercices. Avec la mise en place de nouvelles filières (huisseries, test de collecte du polystyrène) et d'un espace de gratuité, les tonnages entrants devraient être mieux triés. Par ailleurs, le SM4 proposera dès 2018 le traitement des déchets verts à un prix plus attractif que celui qui nous est facturé actuellement. L'ensemble de ces évolutions devrait permettre la poursuite de la stabilisation des coûts.

La gestion des professionnels en déchèterie reste un sujet complexe, puisqu'il s'agit de faire la part des choses entre les apports professionnels « déguisés » et les usagers qui utilisent de bonne foi un véhicule floqué entreprise pour leur compte personnel.

Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes – TGAP : pas d'informations sur d'éventuelles modifications, la Commission des Finances ayant rejeté l'amendement de la Commission Développement Durable d'augmenter la TGAP.

1.2 En matière de collectes

Les tonnages d'OMR et de biodéchets sont relativement stables sur les dernières années. La révision des prix qui, en 2017, donnait un coefficient inférieur à 1, a permis de légèrement baisser le montant des factures. Les premières tendances 2018 (augmentation du gazole) laissent à penser que la révision des prix sera d'un facteur 1, donc même niveau de prix qu'en 2015.

Si la tendance reste à la stabilité, la réflexion sur l'évolution des fréquences de collecte des OMR est toujours en cours : passage du C1 au C0,5 pour Cernay, voire même pour Thann (ou autre solution comme des conteneurs enterrés ou aériens).

Pour la collecte sélective, les tonnages poursuivent leur augmentation. La brigade des ambassadeurs poursuit son travail sur le terrain avec toujours une amélioration de la qualité (baisse du taux de refus de 12 % à près de 10 %). L'évolution du coût sera donc tout naturellement liée à ces tonnages collectés accompagnée d'une révision annuelle qui s'appliquera. Le coefficient de révision devrait être très proche de 1, soit des prix au même niveau qu'en 2015 avec les tonnages en plus.

Le tri des emballages : entre juillet 2017 et janvier 2018, le coût de cette prestation a baissé de 5 €/tonne puisque l'ensemble des collectivités clientes est aujourd'hui en extension des consignes plastiques.

Cette baisse permettra peut-être de compenser la hausse possible des prix ; les premières simulations donnent une augmentation de près de 3 % avec la révision.

La collecte du verre : un tonnage toujours stable depuis 2016, avec un coefficient de révision des prix proche à 1, tendance qui semble également se confirmer pour 2018.

1.3 Traitement des OMR et biodéchets

Le coût de traitement des ordures ménagères devrait rester stable sauf variation (encore non connue) de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Quant aux biodéchets, ce coût n'étant pas impacté par cette taxe, il devrait n'évoluer que faiblement.

1.4 Autres postes de dépenses

En dehors des prestations de services et du SM4, un des postes les plus importants est celui de l'acquisition **des sacs de tri et compostables** :

- ♦ les sacs de tri représentent un montant estimé à plus de 90 000 € TTC, ils sont repris dans le cadre des nouvelles consignes de tri et sont donc recyclés ;
- ♦ les sacs compostables devraient coûter environ 70 000 € TTC et leur contenance sera encore réduite à du 8 litres pour bien s'adapter aux nouveaux bioseaux.

Grâce à TZDZG, des **actions de communication** de plus grande envergure ont pu être réalisées en 2017 (budget de 16 000 € contre 12 100 € de dépenses en 2016) :

- ♦ animations par les ambassadeurs du tri et équipe projet ZDZG : CSC Agora de Cernay, périscolaire Aspach-le-Bas, CSC de Thann, structures de l'ESS, fête des Voisins au Bel Air, maisons de retraite...
- ♦ ateliers fait-main, exposition « nos déchets à la loupe », création de supports ludiques pour la sensibilisation au tri et à la prévention, guide pour les assistant(e)s de vie
- ♦ nouveaux documents de communication : mémo-tri, guide du nouvel arrivant...
- ♦ kits « points tri » pour les manifestations (prêt de matériel de pré-collecte pour les trois flux, panneaux et affiches de tri), affichage et accompagnement des établissements scolaires au tri et réduction des déchets
- ♦ démarche d'Eco-exemplarité des collectivités (démarrage avec la CCTC) et acquisition de gobelets lavables.

Le Syndicat propose de **maintenir ou de développer les actions suivantes** :

- ➔ poursuite de la communication locale afin de corriger les erreurs de tri ;

- poursuite de la politique de tri des déchets dans l'habitat vertical : suivi du programme de conteneurs semi-enterrés ou enterrés sur divers quartiers du Syndicat ;
- réflexion sur l'évolution de la « brigade » d'ambassadeurs du tri (contrats aidés ?) ;
- réflexion sur la fabrication de composteurs bois et de poulaillers via le cercle vertueux de l'économie circulaire (réutilisation de palettes perdues, travail en partenariat avec Emmaüs, Epicéa...), dans le cadre du label Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage ;
- dans le cadre de son partenariat avec Emmaüs : subvention pour les frais de traitement de leurs déchets, évolution de la ressourcerie à la déchèterie d'Aspach-Michelbach ;
- participation à l'opération Haut-Rhin propre : prise en charge de la collecte des sacs de déchets, du déjantage des pneus.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est liée aux fluctuations des tonnages collectés, aux révisions des prix des marchés et de la conjoncture économique.

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont essentiellement composées des soutiens des éco-organismes, des reventes de matériaux et des contributions des collectivités :

- Eco-Emballages, devenu CITEO, soutient les tonnes triées et recyclées d'emballages ménagers : pour 2018, les recettes devraient être proches de celles de 2017, sachant que ce sera la première année du nouveau barème F ;
- Autres soutiens : Ecofolio-CITEO (journaux, revues : 45 000 €), OCAD3E (déchets électriques et électroniques : 26 000 €) ;
- Régie et revente matière : verre, plastiques, ferraille... : environ 214 000 €. Cette estimation reste prudente car les cours des matières premières secondaires sont toujours bas, que ce soit pour le plastique comme pour les métaux, dépendant fortement d'un cours du pétrole bas.
- La contribution des Communautés de Communes membres du Syndicat représente la principale source de recettes (baisse en 2017 au vu des bons résultats cumulés des années précédentes) ;
- L'ADEME dans le cadre de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : les recettes sont ventilées en fonctionnement (communication + poste de chargé de mission) et en investissement (acquisition d'un véhicule).

Compte	Compte Administratif 2015	Compte Administratif 2016	BP 2017
Eco-Emballages (CITEO) + Autres (7478)	818 168 €	906 749 €	787 500 €
Revente matière et soutiens (7078 + 70878)	248 458 €	93 097 €*	285 000 €
Contribution des CC (74751)	4 462 176 €	4 453 590 €	4 332 042 €
ADEME (TZDZG)	28 000 €	42 500 €	67 500 €

* la différence de ce montant par rapport aux autres exercices provient d'une erreur imputation en 2016 de certaines recettes sur le 7478 ; ce qui a été rectifié pour 2017.

3. Les dépenses d'investissement

En 2018, les investissements devraient porter sur :

- la poursuite de l'acquisition de bioseaux ventilés dans le cadre de la campagne de distribution (10 000 € HT hors subvention de 50 % de l'ADEME),
- le renforcement du parc de conteneurs à verre (10 000 € HT),
- les achats de bacs pour la maintenance du parc, la dotation des nouveaux arrivants et le changement de bacs de 80 l vers les 60 l (40 000 € HT).

Le financement de la construction ou l'extension du bâtiment administratif actuel, d'un local de stockage et d'une éventuelle ressourcerie sera à chiffrer avec le SM4 et un montage financier devra être défini.

4. Les recettes d'investissement

Elles seront composées essentiellement des éléments suivants :

- le FCTVA (fond de compensation de la TVA),
- les bioseaux financés à hauteur de 50 % par l'ADEME dans le cadre de son fonds déchets (dans le cas d'une nouvelle acquisition).

Des subventions seront demandées auprès de l'ADEME et tout autre organisme susceptible de soutenir nos investissements.

L'année 2016 s'est clôturée avec un excédent de près de 1 241 508 d'euros, dont 252 858 € ont été repris pour équilibrer le budget primitif 2017 (inscrits en recettes – produits exceptionnels). Il reste donc un « fond de roulement » de 988 650 €.

Cette reprise a ainsi permis de réduire pour 2017 la contribution des collectivités membres à 102 € par habitant (PM : celle-ci était au même montant depuis 6 ans, soit 106 €/hab.).

L'exercice 2017 devrait se solder par un résultat conforme à notre budget si les prévisions des deux derniers mois se confirment et hors dépenses imprévues.

III – Les engagements pluriannuels

Aucun programme n'a été proposé en 2017.

La mise en place de solutions de points de regroupement reste à l'étude (conteneurs enterrés, aériens ou autre) pour des quartiers d'habitat vertical ou centres urbains denses.

IV - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, les emprunts sont les suivants :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Aspach-le-Haut (emprunt soldé en 2019)
- en 2013, deux emprunts pour le rachat du parc de bacs pour une durée de 6 ans,
- en 2015, un emprunt pour les conteneurs enterrés pour une durée de 5 ans,
- début 2017, un emprunt pour diverses dépenses (colonnes à verre, bioseaux, conteneurs enterrés) pour une durée de 6 ans.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 était de 280 205 € avec un étalement de la dette détaillé dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2022 :

Emprunts	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchèterie	7 950 €	8 000 €	8 300 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bacs OM	60 950 €	60 950 €	14 320 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conteneurs enterrés	12 320 €	12 300 €	12 300 €	12 300 €	12 300 €	0,00 €
Verre, bioseaux...	11 320 €	11 200 €	11 130 €	11 050 €	10 970 €	10 890 €
Total	94 540 €	92 450 €	46 050 €	23 350 €	23 270 €	10 890 €

V - Gestion des ressources humaines

L'effectif du Syndicat a évolué en rapport avec ses missions :

- ♦ 1 poste d'ambassadeur du tri est occupé depuis 2013 par un emploi d'avenir ; celui-ci a évolué vers d'autres missions (maintenance des bacs, agent de prévention...) – fin du dispositif d'aide en avril 2018 ;
- ♦ 4 agents en CUI-CAE composent la brigade d'ambassadeurs du tri séniors ;
- ♦ 1 chargé de mission ZGZD-CODEC - poste financé en partie par l'ADEME.

Personnel	2016	2017	2018
Titulaire	1 ingénieur	1 ingénieur	1 ingénieur
	1 adjoint technique	1 adjoint technique	1 technicien
Contractuel	1 technicien	1 technicien	1 technicien
	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir	1 emploi d'avenir
	4 CUI-CAE	4 CUI-CAE	4 CUI-CAE

Pour 2018, du fait de la disparition des contrats aidés (fin mai pour le SMTC), se pose la question sur l'évolution du cadre d'intervention de la brigade et le maintien ou non des séniors en poste, sans aide financière de l'Etat.

Le barème F (2018-2022) de CITEO met à nouveau plus l'accent sur les postes d'ambassadeurs du tri en soutenant un poste pour 12 000 habitants à raison de 4 000 € par an et par poste.

Les dépenses liées au personnel ont donc évolué ainsi :

	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI	135 528 €	149 320 €	158 450 €
Avantages en nature (chèques déjeuner)	2 116 €	5 100 €	5 100 €

Les contrats aidés sont remboursés pour partie par l'Etat : 70 % contrat d'avenir et 76 % CUI-CAE.

L'augmentation des dépenses liées aux avantages en nature est due à l'attribution de chèques déjeuner à chaque agent qui en a fait la demande. Ainsi en 2015, seuls 4 agents en disposaient sur une partie de l'année (puis 8) contrairement à 2016-2017 (année pleine).

Mutualisation des moyens :

Le SMTC a signé une convention avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour la mise à disposition de personnel à la fois pour la gestion de la redevance incitative et sa propre gestion courante :

- facturation de la redevance (2 mi-temps du cadre d'emploi des adjoints administratifs),
- gestion des ressources humaines (1/52^e attaché territorial, 12/52^e adjoints administratifs),
- budget et comptabilité (1,5^e rédacteur et 4,5/52^e adjoints administratifs),
- administration générale/secrétariat des assemblées/archivage (4/52^e rédacteur).

VI - Conclusion

L'investissement humain est primordial dans le bon fonctionnement du Syndicat, la présence sur le terrain a un effet positif indéniable sur les résultats (poursuite de la baisse du taux de refus, entre autres). La fin des contrats aidés est une réalité pour 2018...

Le budget du SMTC du prochain exercice devra tenir compte des éventuelles dépenses supplémentaires (évolution de la brigade des ambassadeurs du tri, contrats aidés, intégration...) de l'impact de la réflexion et/ou de la réalisation du projet de nouveaux locaux et éventuellement d'une ressource.

A l'instar des autres années, la priorité restera à limiter l'évolution de la contribution des collectivités à un minimum (dans la fourchette appliquée depuis plusieurs années 102 € - 106 €), tout en maintenant un service de qualité auprès des usagers.

